

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 20 septembre 2019 révisant les montants prévus au 1° de l'article 34 du décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres

NOR : EAEA1927119A

Publics concernés : conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Objet : le présent arrêté fixe les nouveaux montants de remboursement, sur une base forfaitaire, des frais de déplacement et de séjour, des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur au 30 septembre 2019.

Notice : le présent arrêté procède à l'actualisation des montants annuels de remboursement, sur une base forfaitaire, des frais de déplacement et de séjour, sur présentation des pièces justificatives, engagés par les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) à l'occasion des réunions de l'AFE auxquelles ils ont effectivement participé. Ces montants sont révisés en tenant compte des nouveaux taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement à Paris, mentionnés dans l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission des personnels civils de l'Etat.

Références : le présent arrêté est pris pour l'application des articles 34 et 35 du décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres, notamment ses articles 34 et 35 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le tableau n° 2 mentionné à l'article 34 et annexé au décret du 18 février 2014 susvisé figure en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté entrera en vigueur le 30 septembre 2019.

Art. 3. – Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et le ministre de l'action et des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 septembre 2019.

*Le ministre de l'Europe
et des affaires étrangères,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'administration
et de la modernisation,
H. DUCHENE*

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur,
M. LARHANT*

ANNEXE

TABLEAU N° 2 ANNEXÉ A L'ARTICLE 36 DU DÉCRET N° 2014-144 DU 18 FÉVRIER 2014
RELATIF AUX CONSEILS À L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ET À LEURS MEMBRES

CIRCONSCRIPTIONS D'ÉLECTION, en qualité de conseillers consulaires, des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger	CIRCONSCRIPTIONS CONSULAIRES	MONTANT ANNUEL DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (en €)
Canada – 1re circonscription	Vancouver, Calgary	4184
Canada – 2e circonscription	Toronto	3842
Canada – 3e circonscription	Québec	3502
Canada – 4e circonscription	Montréal, Moncton et Halifax	3624
Etats-Unis – 1re circonscription	Atlanta	4342
Etats-Unis – 2e circonscription	Boston	3788
Etats-Unis – 3e circonscription	Houston, La Nouvelle-Orléans	3884
Etats-Unis – 4e circonscription	Chicago	3848
Etats-Unis – 5e circonscription	Miami	4256
Etats-Unis – 6e circonscription	Washington	3804
Etats-Unis – 7e circonscription	Los Angeles	4332
Etats-Unis – 8e circonscription	San Francisco	4298
Etats-Unis – 9e circonscription	New York	3726
Argentine	Buenos Aires	4702
Bolivie	La Paz	5094
Brésil – 1re circonscription (avec Suriname)	Brasilia, Recife, Paramaribo	4064
Brésil – 2e circonscription	Rio de Janeiro	4064
Brésil – 3e circonscription	São Paulo	4064
Chili	Santiago	4936
Colombie	Bogotá	4482
Costa Rica, Honduras, Nicaragua	San José, Tegucigalpa, Managua	4004
Equateur	Quito	4234
Guatemala, Salvador	Guatemala, San Salvador	4172
Haïti	Port-au-Prince	4252
Mexique	Mexico	3940
Panamá, Cuba, Jamaïque	Panamá, La Havane, Kingston	4264
Paraguay	Assomption	4464
Pérou	Lima	4512
République dominicaine	Saint-Domingue	3992
Uruguay	Montevideo	4226
Venezuela, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago	Caracas, Castries, Port d'Espagne	4740
Danemark	Copenhague	2314
Finlande, Lituanie, Lettonie, Estonie	Helsinki, Vilnius, Riga, Tallinn	2336
Irlande	Dublin	2200

CIRCONSCRIPTIONS D'ÉLECTION, en qualité de conseillers consulaires, des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger	CIRCONSCRIPTIONS CONSULAIRES	MONTANT ANNUEL DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (en €)
Norvège, Islande	Oslo, Reykjavik	2316
Royaume-Uni – 1re circonscription	Edimbourg et Glasgow	2236
Royaume-Uni – 2e circonscription	Londres	2236
Suède	Stockholm	2348
Belgique	Bruxelles	2024
Luxembourg	Luxembourg	1978
Pays-Bas	Amsterdam	2284
Allemagne – 1re circonscription	Berlin, Hambourg	2160
Allemagne – 2e circonscription	Francfort, Düsseldorf, Sarrebruck	2160
Allemagne – 3e circonscription	Munich, Stuttgart	2160
Autriche, Slovaquie, Slovénie	Vienne, Bratislava, Ljubljana	2344
Suisse – 1re circonscription	Zurich	2062
Suisse – 2e circonscription	Genève	2062
Arménie, Géorgie	Erevan, Tbilissi	2970
Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Albanie, Kosovo, Monténégro	Sofia, Sarajevo, Skopje, Tirana, Pristina, Podgorica	2390
Croatie	Zagreb	2442
Hongrie	Budapest	2228
Pologne	Varsovie, Cracovie	2362
République tchèque	Prague	2284
Roumanie, Moldavie	Bucarest, Chisinau	2420
Russie, Biélorussie	Moscou, Saint-Pétersbourg, Ekaterinbourg, Minsk	2808
Serbie	Belgrade	2340
Ukraine	Kiev	2574
Chypre	Nicosie	2716
Grèce	Athènes, Thessalonique	2458
Italie – 1re circonscription (avec Malte et Etat de la Cité du Vatican)	Rome, Naples, La Valette, Cité du Vatican	2252
Italie – 2e circonscription	Milan, Turin et Gênes	2252
Monaco	Monaco	2262
Turquie	Istanbul, Ankara	2454
Andorre	Andorre-la-Vieille	2114
Espagne – 1re circonscription	Barcelone	2222
Espagne – 2e circonscription	Madrid, Séville, Bilbao	2222
Portugal	Lisbonne, Porto	2348
Algérie – 1re circonscription	Oran	2584
Algérie – 2e circonscription	Annaba	2584

CIRCONSCRIPTIONS D'ÉLECTION, en qualité de conseillers consulaires, des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger	CIRCONSCRIPTIONS CONSULAIRES	MONTANT ANNUEL DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (en €)
Algérie – 3e circonscription	Alger	2584
Egypte	Le Caire, Alexandrie	2824
Maroc – 1re circonscription	Tanger	2552
Maroc – 2e circonscription	Fès	2552
Maroc – 3e circonscription	Agadir	2552
Maroc – 4e circonscription	Marrakech	2552
Maroc – 5e circonscription	Rabat	2552
Maroc – 6e circonscription	Casablanca	2552
Tunisie, Libye	Tunis, Tripoli	2344
Bénin	Cotonou	4056
Burkina Faso	Ouagadougou	3638
Côte d'Ivoire	Abidjan	3868
Guinée	Conakry	3832
Mali	Bamako	3590
Mauritanie	Nouakchott	3742
Niger	Niamey	4020
Sénégal, Guinée-Bissau, Cap-Vert	Dakar, Bissau, Praia	3560
Togo, Ghana	Lomé, Accra	3920
Afrique du Sud, Mozambique, Namibie, Botswana	Johannesburg, Le Cap, Maputo, Windhoek, Gaborone	3962
Angola	Luanda	5464
Cameroun, Guinée équatoriale	Douala, Yaoundé, Malabo	3784
Comores	Moroni	4976
Congo	Pointe-Noire, Brazzaville	4682
Djibouti	Djibouti	4064
Ethiopie, Soudan, Soudan du Sud	Addis-Abeba, Khartoum, Djouba	3348
Gabon	Libreville, Port-Gentil	4116
Kenya, Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe	Nairobi, Kampala, Kigali, Bujumbura, Dar es Salam, Lusaka, Harare	3734
Madagascar	Tananarive, Diégo-Suarez, Majunga, Tamatave	4000
Maurice, Seychelles	Port-Louis, Victoria	4276
Nigeria	Lagos, Abuja	4102
République centrafricaine	Bangui	4318
République démocratique du Congo	Kinshasa	4342
Tchad	Ndjamena	4362
Arabie saoudite – 1re circonscription (avec Yémen)	Djeddah, Sanaa	3640
Arabie saoudite – 2e circonscription (avec Koweït)	Riyad, Koweït	3184

CIRCONSCRIPTIONS D'ÉLECTION, en qualité de conseillers consulaires, des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger	CIRCONSCRIPTIONS CONSULAIRES	MONTANT ANNUEL DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (en €)
Emirats arabes unis, Oman	Dubaï, Abu Dhabi, Mascate	3250
Iran, Pakistan, Afghanistan, Azerbaïdjan, Turkménistan, Kazakhstan, Tadjikistan, Ouzbékistan, Kirghizstan	Téhéran, Islamabad, Karachi, Kaboul, Bakou, Achgabat, Astana, Almaty, Douchanbe, Tachkent	3064
Jordanie, Irak	Amman, Bagdad, Erbil	3098
Liban, Syrie	Beyrouth, Damas	3000
Qatar, Bahreïn	Doha, Manama	3532
Israël et Territoires palestiniens – 1re circonscription	Jérusalem	2774
Israël et Territoires palestiniens – 2e circonscription	Tel-Aviv, Haïfa	2900
Australie, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée	Sydney, Canberra, Suva, Port Moresby	5662
Cambodge	Phnom Penh	4294
Chine – 1re circonscription	Canton, Wuhan, Chengdu	3828
Chine – 2e circonscription (avec Mongolie et Corée du Nord)	Pékin, Shenyang, Oulan-Bator, Pyongyang	3688
Chine – 3e circonscription	Hong Kong et Macao	3622
Chine – 4e circonscription	Shanghai	3752
Corée du Sud, Taïwan	Séoul, Taipei	4080
Inde – 1re circonscription (avec Bangladesh, Népal, Sri Lanka)	New Delhi, Bangalore, Bombay, Calcutta, Dacca, Katmandou, Colombo	3326
Inde – 2e circonscription	Pondichéry et Chennai	3266
Indonésie	Jakarta	4132
Japon	Tokyo, Kyoto	4332
Laos	Vientiane	4272
Malaisie, Brunei	Kuala Lumpur, Bandar Seri Begawan	3844
Nouvelle-Zélande	Wellington	4860
Philippines	Manille	4160
Singapour	Singapour	4120
Thaïlande, Birmanie	Bangkok, Rangoun	3880
Vanuatu	Port-Vila	6938
Vietnam	Hô Chi Minh-Ville, Hanoi	3752